

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20240527DEC066

Objet: Avenant n° 1 au marché n° 2023-640 Aménagement d'un bar - Espace Albert Camus Lot n° 3 Menuiseries Intérieures - Mobilier Bar

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le marché n° 2023-640 relatif au lot n° 3 "menuiseries intérieures – mobilier bar" de l'opération d'aménagement d'un bar à l'Espace Albert Camus,

CONSIDERANT qu'en cours de chantier des modifications ont entraîné des travaux supplémentaires,

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2023-640 :

- Titulaire : TOFFOLETTI SARL – 01120 DAGNEUX
- Dénomination du marché : Aménagement d'un bar – Espace Albert Camus
- Lot n° 3 : menuiseries intérieures – mobilier bar
- Objet : Prise en compte de travaux supplémentaires
- Montant de l'avenant: + 4 512,50 € H.T.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,



Aménagement d'un Bar – Espace Albert Camus

Lot n° 3 : Menuiseries Intérieures – Mobilier Bar

N° 2023-640

Avenant n°1

Entre :

La Ville de Bron, place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON Cedex, représentée par son maire, Monsieur Jérémie BREAUD, habilité par délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation générale

Ci-après «La Ville de BRON»

Et

La société **Menuiserie TOFFOLETTI** – 77 ancienne route de Niévroz, ZA Les Pré Seigneurs – 01120 DAGNEUX, Société à responsabilité limitée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse sous le numéro 340 488 824, représentée par son Gérant, Monsieur CAPELLARO Guy Jacques, dûment habilité à cet effet.

Ci-après « le nouveau titulaire »

Préambule

Par acte d'engagement notifié en date du 6 juin 2023, la Ville de BRON a confié à la société TOFFOLETTI le marché public n° 2023-640 Aménagement d'un Bar – Espace Albert Camus Lot n° 3 : Menuiseries Intérieures – Mobilier Bar pour une période initiale de 13 semaines.

En cours d'exécution du chantier, des prestations supplémentaires ont été rendues nécessaires.

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : TRAVAUX CONCERNÉS ET MONTANTS

- Vernis sur tasseaux bois du bar : + 2 262,00 € H.T
- Façade de placard pour tableau électrique : + 415,00 € H.T
- Modification meuble arrière salle Jonas et dépose porte : + 355,00 € H.T
- Modification meuble, seuil porte et portes avec serrures : + 1 480,50 € H.T

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT

Le montant de l'ensemble de ces travaux s'élève à + 4 512,50 € H.T.

ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

	Marché Initial	Avenant n°1	Marché initial + avenant n°1
Montants en € H.T.	98 249,50 € H.T.	+ 4 512,50 € H.T.	102 762,00 € H.T.
% d'augmentation		+ 4,59 %	

ARTICLE 4 : RÉVISION DE PRIX

Les clauses de révision des prix ne s'appliquent que sur le marché initial. Le montant de l'avenant est donc conclu à prix ferme.

ARTICLE 5 : CLAUSES ET CONDITIONS DU MARCHÉ INITIAL MAINTENUES

Toutes les autres clauses et conditions du marché, ainsi que ses avenants, demeurent inchangées.

A Dagneux, le 23 mai 2024

Le Maire,

SARL Menuiserie TOFFOLETTI

Jérémie BRÉAUD


m^en^eu^eserie
toffoletti
77 ancienne route de Niévroz
ZA Pré Seigneurs - 01120 Dagneux
04 78 32 10 25
340 485 824 00038 APE 4332A - SARL 80 000 €